Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 022-212201826-20260423-CM_23_04_26_015-DE

Mairie de Plélo - Place du 11 novembre - 22170 PLÉLO
☎ 02 96 79 53 53 - ✉ mairie@plelo.fr
Site internet : **www.plelo.fr**

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PLÉLO

Séance du 23 avril 2026

Date de la convocation : 17 avril 2026
Date d'affichage :

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois avril à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal de Plélo se sont réunis à la mairie sous la présidence de M. Jérémy MEURO, maire.

Présents :
Jérémy MEURO – Patrick BRIGANT - Sandrine GUILLAUME – Christian CORBEL – Sophie AUFFRAY Jean-Pierre BALLOUARD - Laure FINGOLO - Erwan CAMUS - Jean-Christophe BARBOT - Mikaël CORBEL Laëtitia CORNILY (quitte à 20h20) - Annyvonne CORBEL – Gwendoline GUÉGAN - Jeanne-Noëlle LAMOUR Guillaume LE COMTE - Guillaume LE COQÛ - Philippe LE GUEN - Laurie LÉARD – Marine MALARGÉ Jean-François LE FLOCH - Stéphanie MORVAN - Gaëlle ROUTIER – Loïc SORIN
Absent avec procuration :
Laëtitia CORNILY qui a donné pouvoir à Laure FINGOLO
Secrétaire de séance : Jean-Pierre BALLOUARD

DÉLIBÉRATION 23-04-26-015

Objet de la délibération : Cession de la parcelle B 1172 à la commune par M. LE BORGNE Yohan

M. le Maire informe que, dans la continuité des cessions à la commune des parcelles cadastrées section B n°1173, 1174 et 1175, autorisées par délibération du 27 novembre 2025 dans le cadre d'une donation-partage de la famille BRIEND-LE BORGNE, M. LE BORGNE Yohan propose de céder à la commune la parcelle cadastrée section B n°1172, d'une superficie de 1 m².
La valorisation de cette parcelle est fixée d'un commun accord avec M. LE BORGNE pour l'euro symbolique.

Entendu l'exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil approuve cette cession par M. LE BORGNE au profit de la commune pour l'euro symbolique.
Le maire est autorisé à signer l'acte de vente à l'office notarial QUETTIER de PLERIN.

Le Maire ,
Jérémy MEURO

Le secrétaire de séance
Jean-Pierre BALLOUARD